Une Digestion Lente amène une Vieillesse Prématurée

La sécrétion du suc gastrique dans l'estomac commence à s'affaiblir lorsqu'on approche de la quarantaine, et elle ne suffit plus à faire digérer rapidement les aliments.

Vous pouvez arrêter cette décadence digestive en prenant un Effervescent du Dr Savreux après vos repas. Ce nouveau remède naturel et exquis à base de phosphates rétablit la sécrétion du suc gastrique, assurant une bonne digestion et le bon fonctionnement du Foie, des Reins et de l'Intestin. Les aigreurs, gaz, nausées et autres maux d'estomac disparaissent instantanément après un verre de cette boisson rafraîchissante. L'Effervescent du Docteur Savreux est en vente dans les pharmacies à Frs : 10.

9402

LES RÉCOMPENSES DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT AU BIEN SERONT REMISES DIMANCHE

Paris, 2. — La Société d'encouragement au Bien procédera, dimanche, à la distribution solennelle de ses récompenses au cours de sa séance publique annuelle qui se tiendra à la Maison de la Mutualité.

Les récompenses suivantes seront décernées :

Concours littéraire, prose : Médaille de vermeil, M. R. Goustmedt, à Roubaix.

Poésie : Médaille d'argent, M. Pothier, à Bourlon (P.-de-C.).

Prix offerts par les pouvoirs publics. — Prix du Conseil municipal de Paris : Médaille d'argent, M. Ricaud, propagandiste, à Lille.

Prix de fondation. — Prix Henri Mory médaille d'or et 200 francs, M. Wadebled à Boulogne-sur-Mer.

Donation Georges Honoré : Médaille d'or et 150 fr : Mme Mettier, à Boulogne-sur-Mer.

Prix Ernest Mory : Médaille de vermeil et 150 fr. : M. Herman, à Boulogne-sur-Mer.

Prix baron de la Doucette : Médaille d'or et 300 fr. ; M. Vasseur à Amiens.

Prix offert par M. Bacquet, député : Médaille de vermeil et 100 fr. : M. Vincent, à Outreau.

Prix offert par Mlle Jeanne Posière : Médaille de vermeil et 100 fr. : Mlle Chaillon, à Blois.

Médaille de propagande : Médaille de vermeil : M. Leroy-Poirier, à Béthune.

Ministère de la Guerre : 1re région : M. Berthiau, maréchal-des-logis, 1re légion de gendarmerie, à Rosendaël.

Prix Honoré Arnoul : médaille d'argent de 2e classe, M. Roussel, à Lestrem.

Médailles de bronze : M. Payen, à Hirson ; M. Planqueel, à Béthune.

Prix Duval : médaille d'argent de 2e classe, M. Bouquet, à Arnequin (P.-de-C.).

Prix Joseph Audiffred : médaille d'argent de 2e classe, M. Delhaye, à Festubert.

Prix Honoré Arnoul : médaille d'argent de 2e classe M. Douche, à Lestrem.

Prix Biagio Ricignulo, médaille d'argent de 2e cl. ; M. Dumetz, à Festubert (Pas-de-Calais).

Prix Poanny Chenat, médaille d'argent de 2e classe : M. Dusautoir, à Annequin.

Prix Prosper Laplanche, médaille d'argent de 2e cl. : M. Englart, à Lestrem.

Prix Paul Baillère, médaille d'argent de 2e cl. : M. Gouillart, à Festubert.

Prix Stephen Liegeard, médaille d'argent de 2e cl. : M. Trolle, à Boulogne-sur-Mer.

Prix Prosper La Planche, médaille d'argent de 2e classe, M. Vantouroux, à Béthune.

Médaille de bronze : MM. Bailleul, à Beuvry ; Beauchart, à Lorgies; Calibe, à Dieval ; Coupcol, à La Couture ; Delannoy, à Beuvry , Domarle, à Lestrem ; Dubeaurepaire, à Lestrem ; Dufresne, à Foquières-lez-Bethune ; Durizz, à Hinges ; Dusautoir, à Beuvry ; Duteriez, à Beuvry ; Lenfant, à Beuvry ; Lenglade, à Lorgies ; Lombart, à Drouvin-le-Marais ; Masclet, à Annezin ; Rocourt à Hinges ; Salomé, à Labuissière ; Touillez, à Lebeuvrière ; Valembois, à Labuissière.

MÉDAILLES D'HONNEUR DES SAPEURS-POMPIERS

Des médailles d'honneur sont décernées aux sapeurs-pompiers dont les noms suivent, qui ont constamment fait preuve de dévouement :

NORD

Médailles d'or. — MM. Mahieu H., inspecteur départemental à Ronchin ; Bossuwe René, capitaine à Bailleul ; Dangleterre D., lieutenant à Gœulzin ; Devulder L., lieutenant à Bollezeele ; Dossche P., capitaine à Valenciennes ; Dureux J.-B., lieutenant à Fontaine-Notre-Dame , Paresys A., capitaine à Rosendaël . Vanwalscappel E., lieutenant à Morbecque ; Borst L., sergent à Guesnain ; Leveugle L., sergent à Roncq; Valenduc I. sergent à Haubourdin ; Vanhove A., caporal à Bollezeele ; Vermeessch L., caporal a Cysoing ; Compagnon J., lieutenant à Pitgam ; Dievart H., lieutenant à Wahagnies ; Hoclet E., lieutenant à Louvroil ; Josse O., lieutenant au Cateau ; Lepoutre N., sous-lieutenant à Haubourdin ; Tricart J.-B., lieutenant à Hergnies ; Boudens A., sapeur à Pitgam . Cordelier L., sergent à Maubeuge ; Dendrael L., sergent à Pitgam ; Liebert E., sapeur à Maubeuge ; Picart A., adjudant à Louvroil ; Plancke J., sapeur à Renescure ; Schryve A., sapeur à Renescure ; Strascele H., sergent-fourrier à Pitgam.

Médailles de vermeil. — MM. Béhague A., lieutenant à Flers-en-Escrebieux ; Burette G. capitaine a Haubourdin ; Coone H., lieutenant à Halluin ; Cornolle A., lieutenant à Cambrai ; Delbarre Ch., sous-lieutenant à Walincourt ; Demez E., capitaine à Lourches ; Deroo E., lieutenant à Bailleul ; Dubois A., sous-lieutenant à Armentières ; Fortrie R., capitaine a Wambrechies ; Guillotin A., capitaine à Valenciennes ; Hallot V., sous-lieutenant à Houplines ; Leman H., lieutenant à Halluin ; Lemay E., lieutenant à Wambrechies ; Leroy A., sous-lieutenant à Bailleul ; Lescaillet P., lieutenant à Erquinghem-Lys ; Millequant E., sous-lieutenant à Estaires , Scotèles R., lieutenant à Beuvrages ; Tichoux L., lieutenant à Beuvrages ; Vandenbrock A., lieutenant à Raismes ; Waterlot Ch., lieutenant à Dechy ; Pérot J., lieutenant à Dunkerque ; Appourchaux F., sergent à Armentières . Aubin J., caporal à Poix-du-Nord ; Balesse Ch., sergent à Walincourt ; Berteloot A., caporal à Wormhoudt ; Blanchard F., sergent à Douai; Boldoduck François, caporal à Gœulzin; Brunel V., sapeur à Merville , Cailleau P., sapeur à Cambrai ; Calvaire F., sergent-major à Aulchin ; Canonne A., sergent à Raismes ; Carton M., sergent-major à Frelinghien ; Chavatte E., sergent à Estaires ; Chombeau Ch., caporal à Halluin Dekeyser R., adjudant, à Halipin ; Delattre F., sapeur à Cambrai ; Delos Léon, sergent à Haubourdin ; Depaepe Ch., sapeur à Socx ; Desmedts H., caporal à Comines ; Destriwquet H. sergent à Anzin ; Deuron A., sapeur à Crespin ; Douce L., sapeur à Walincourt , Dubreu A. adjudant à Houplines ; Dufour Nicolas, sergent à Marquette-en-Ostrevent ; Dupuis D., sergent à La Madeleine ; Faghel R., adjudant à Bailleul ; Gaignier G., sergent à Anzin ; Gervais Th., sergent à Walincourt.

(A suivre).

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
Consultez le
GUIDE IndicateurLOUIS MASSON
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT

Réveil Agricole

La résorption des excédents éventuels de blé

L'aspect des céréales est très satisfaisant, et pour l'ensemble du pays, les prévisions non seulement sont bonnes pour le blé, mais elles sont meilleures pour l'avoine et aussi pour l'orge. Et fort probablement notre récolte de blé sera, dit-on, trop belle ! Alors que cette éventualité devrait nous réjouir, on observe au contraire qu'elle plonge dans l'inquiétude, producteurs et Pouvoirs publics. Les uns et les autres se demandent, en effet, ce que l'on devra faire des quantités dépassant nos besoins alimentaires.

Dans une déclaration qu'il a faite au Sénat, avant la clôture de la session parlementaire M. Queuille, ministre de l'Agriculture, a indiqué quelles sont les mesures qu'envisage le Gouvernement pour parer aux difficultés pouvant résulter d'une récolte excédentaire en blé. Nous rapportons ici quelques extraits de cette déclaration. qui présente à ce moment un caractère de très grande importance :

« On considère qu'il faut 74 millions de quintaux pour approvisionner la France, en tenant compte des 8 à 9 millions de quintaux qui vont aux semailles et de 3 millions de quintaux qui nous viennent de l'Afrique du Nord.

« Tout ce qui dépasse 71 millions de quintaux (et non plus 74) comme récolte métropolitaine constitue un excédent. »

En regard, que devons-nous envisager comme prochaine récolte ?

Si nous supposons une production de 90 millions de quintaux, il s'agira de résorber 16 millions de quintaux, ou si l'on ne tient pas compte des 3 millions de quintaux d'Algérie, 19 millions de quintaux.

Il y a d'abord une opération qu'il est indispensable de faire régulièrement : **le report d'une partie des excédents,** ceci pour des raisons de sécurité nationale.

La construction de silos en très grand nombre peut permettre de résoudre le problème, mais comment faire, a dit M. Queuille si des récoltes excédentaires se succèdent comme ces années dernières, de fâcheuse mémoire (années 1932, 1933, 1934).

Il est nécessaire de garder un volant pour le reporter sur la campagne suivante, en premier lieu, pour des raisons de sécurité nationale, en second lieu, pour nous permettre de faire la soudure, en cas de moisson tardive et pour faire face à une consommation accrue dans l'hypothèse d'un conflit.

De quelle importance doit être ce report ?

Pour les diverses raisons exposées ci-dessus, le volant doit être d'environ 10 millions de quintaux. Donc sur 19 millions de quintaux d'excédent, il resterait encore 9 millions à résorber. si la récolte atteint les 90 millions de quintaux prévus dans cet exposé.

LES DIVERS MOYENS DE RESORPTION

D'abord nous pourrions faire passer du blé dans **l'alimentation du bétail,** ceci rendrait service aux éleveurs, aux cultivateurs, qui actuellement, voient les tourteaux et les grains dont ils ont besoin, par suite de la pénurie de fourrages, augmenter de prix dans une proportion exhorbitante. Mais cette opération doit être faite loyalement, sans laisser aucune place à la fraude.

Dans cet ordre d'idées, la formule que l'on avait improvisée ces années dernières — la dénaturation — ne semble pas devoir être retenue. D'accord avec le Conseil d'Administration de l'Office, a dit M. le Ministre, j'ai demandé que soit mis au point un procédé de transformation du blé pour qu'il puisse être utilisé dans la nourriture du bétail. Des expériences sont en cours d'exécution dans les gros centres de production, pour que l'on soit prêt à la production industrielle si la récolte se confirme.

Il existe un second moyen de résorption, **la diminution du taux d'extraction des farines.** Mais là encore, si nous devons avoir une bonne récolte, ce qu'il faut, c'est que le service du contrôle soit renforcé, pour parer à toute difficulté.

Il existe, dans certaines régions, un grand nombre de petits moulins disséminés et d'accès difficile. Cependant le problème n'est pas insoluble, et l'Office prendra toutes mesures utiles pour éviter les fraudes possibles.

On avait envisagé un troisième procédé lors du vote de la Loi du 15 Août 1936, qui a institué l'Office du blé : c'est **l'exportation des excédents.**

Cette année, les possibilités d'exportation sont fort réduites. Sans doute, certains pays, par suite de mauvaise récolte et de gros besoins, comme l'Italie, sont acheteurs sur le marché mondial. Mais comment paiera l'Italie ? En lires libres, ou va-t-elle demander que l'on compense par des achats chez elle, à valeur égale, de produits dont nous n'avons pas besoin ?

D'ailleurs, la récolte de l'hémisphère Nord s'annonce abondante, et l'Italie aura la faculté de choisir son vendeur, et peut-être de faire des offres de compensation que nous ne pourrions accepter.

Il y a l'Angleterre, mais elle a des accords avec ses Dominions, et en vertu des accords d'Ottowa, ce sont les blés d'Australie et du Canada qui seront achetés de préférence pour ses besoins.

Pour les autres pays déficitaires, les mêmes difficultés se présentent, de sorte qu'il ne faut pas songer à exporter, et ceci d'autant moins que le blé étranger est actuellement à un prix très bas, aux environs de 90 francs le quintal.

Il est donc de toute nécessité de chercher autre chose.

Même dans l'hypothèse où nous n'aurions pas une récolte de 85 à 90 millions de quintaux, il faut que nous puissions résorber une partie du stock de sécurité, lorsque nous serons à la veille d'une campagne qui s'annoncera de nouveau excédentaire, pour permettre le stockage du blé nouveau.

C'est alors que nous avons pensé, a déclaré le Ministre, **à la distillation du blé,** opération plutôt onéreuse au point de vue comptable, mais nous n'avons pas le choix d'autres moyens.

A ce sujet, chacun se rappelle qu'à un certain moment, on a utilisé pour les voitures et camions, un carburant, contenant 90 à 80 % d'essence et 10 ou 20 % d'alcool de betterave ou de vin. Les voitures n'étaient pas équipées pour utiliser ce carburant, il y eut quelques mécomptes. Depuis, les moteurs ont subi des modifications au point, que le mélange essence, alcool, donne maintenant un meilleur rendement que l'essence pure. Il semble donc possible, surtout lorsque la récolte du vin est moyenne ou déficitaire, et celle de la betterave juste suffisante pour la production du sucre, de pouvoir approvisionner de façon normale des voitures avec de l'alcool de grains en mélange avec l'essence. L'opération serait de ce côté avantageuse, puisque nous pourrions réduire nos importations d'essence, qui sont ruineuses pour notre économie nationale.

D'autres raisons doivent nous pousser à développer notre production d'alcool : le Service des Poudres a de gros besoins, il peut absorber tout l'alcool disponible. En tout cas, pour cette campagne, l'Office pense que l'on pourrait soumettre à la distillation environ 2.500.000 quintaux de blé.

Les moyens de résorption étant examinés, il convient d'examiner comment il sera possible de parer financièrement aux dépenses qu'entraîneront ces diverses opérations, question fort délicate qui ne peut être solutionnée, dans le cadre de la loi, que par une taxe sur le blé. Sera-ce une taxe uniforme par quintal, frappant petits et gros producteurs ? Sera-ce une taxe progressive ? Le Ministre déclare son hésitation dans ce domaine, à opérer par décret-loi.

Suivant M. Queuille, il y aurait lieu de trouver une solution équitable, en frappant, par exemple les exploitants réalisant plus de 50 quintaux de blé.

Un sacrifice peut être demandé également à tous les producteurs, pour financer la dénaturation qui profitera à tous, on éviterait ainsi que les céréales secondaires n'atteignent des prix trop élevés.

En terminant, le Ministre a déclaré qu'il chercherait une solution de conciliation, en accord avec l'Office du blé et les Commissions d'Agriculture des deux Chambres, solution qui sera la plus favorable pour que les Agriculteurs puissent tirer de leur récolte le bénéfice normal qui leur est justement dû. »

LABOR.

LA RÉCOLTE DU LIN

Cette année la récolte en lin est plus forte que celle de la campagne de 1937 en raison des primes allouées, mais a sécheresse persistant, juin fut néfaste et sûrement 20 centimètres furent perdus sur la hauteur.

Beaucoup d'agriculteurs ayant traités par avance leur vente de lin, font rouir sur place, là également il y a une prime.

Notre photo montre une équipe familiale tirant le lin au lieudit le « Pignon Blanc », à Saint-Georges.

(Ph. Lecerf)

L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE DE LA MEUNERIE ET DE LA SEMOULERIE

Au cours du dernier Conseil des ministres, le ministre de l'Agriculture a fait approuver deux projets de décrets-lois relatifs, d'une part, au contingentement des moulins et à l'organisation professionnelle de l'industrie meunière et, d'autre part, au contingentement des semoulieries et à l'organisation professionnelle de l'industrie semoulière.

Le premier de ces décrets fait suite au décret-loi du 30 octobre 1935, qui a interdit la construction de nouveaux moulins ou l'extension des moulins existants, et prévu la possibilité d'un contingentement des dites entreprises, sous réserve que les propositions faites à cet effet réunissent l'adhésion des trois quarts des meuniers intéressés et à la condition que ceux-ci mettent en œuvre les deux tiers de la production.

En fait, les propositions de contingentement, qui ont été faites en exécution de ces dispositions, ont réuni une majorité de 79.54 % et 89.99 %, c'est-à-dire très supérieure à celle qui était requise.

En même temps et dans les mêmes conditions de majorité, les intéressés ont adopté le pincipe d'une organisation professionnelle obligatoire de la meunerie, permettant de résorber progressivement et méthodiquement, suivant un programme approuvé par le ministre de l'Agriculture, l'excédent des moyens de production par le rachat corporatif et volontaire des moulins.

Pour éviter que ce projet n'ait aucune répercussion fâcheuse sur la situation des petits moulins et des coopératives de meunerie, il a été prévu :

1° Que les moulins, dont la puissance d'écrassement est inférieure à 3.000 quintaux, ne seraient soumis à aucun contingentement ;

2° Que les arrêtés d'application qui seront pris par les ministres de l'Agriculture et des Finances, après avis du Comité professionnel de la meunerie, prévoieraient des avantages spéciaux en faveur des coopératives meunières en ce qui concerne la possibilité de transférer les exploitations ou de céder les contingents.

Le second décret comporte des dispositions analogues en ce qui concerne l'industrie semoulière, sous réserve des deux particularités suivantes :

a) Il est prévu que les moyens de limitation de la production employés, pourront consister, soit dans le contingentement proprement dit des exploitations, soit dans la réduction générale de la durée du travail au cours de l'année ;

b) Par ailleurs, il est stipulé qu'aucune de ces mesures ne pourra définitivement entrer en vigueur avant d'avoir recueilli l'adhésion des intéressés dans les mêmes conditions de majorité que celles qui ont été prévues pour le contingentement de la meunerie.

LE DORYPHORE

Du Bulletin de l'Agriculture :

L'allure de l'invasion doryphorique cette année dans la région parisienne, a les apparences d'une importante contamination.

Il est utile de rappeler aux agriculteurs quelques principes concernant les techniques de lutte contre l'insecte.

I. — Toutes les fois qu'au printemps et au début de l'été il y aura une densité de plus d'un couple d'insectes par quinze pieds de pommes de terre, un traitement sera nécessaire pour protéger la récolte en cours.

Si l'attaque est forte, deux et trois traitements seuls en auront raison. Dans une région où les traitements sont généralisés et faits avec à-propos, on peut compter que deux traitements annuels suffisent pour éviter tout dégât. Le premier traitement sera réalisé lorsque les insectes se trouvent en majorité au stade de jeune larve rouge ; ce qui correspond au mois de juin.

Dans la région parisienne, la contamination atteint cette année une densité moyenne d'un couple par pied. Les pontes ont été extrêmement nombreuses au cours des journées chaudes des deux premières semaines de juin. Les éclosions ont commencé entre le 15 et le 20 juin. Si on attend quelques jours de plus, les ravages seront d'autant plus grands que l'on attendra plus longtemps.

Le deuxième traitement aura lieu fin juillet. Si à l'automne on rencontre de nombreux insectes, un troisième traitement devra être appliqué vers le 10 septembre.

II. — La lutte contre le doryphore peut être effectuée soit par des poudrages à base de Derris ou de Rotenone, soit par des pulvérisations arsenicales.

a) Les poudres de Derris agissent par contact et ont un effet toxique immédiat. Malheureusement leur action est fugace, il faut renouveler les traitements Le poudrage nécessite 20 à 25 kilos de poudre à l'hectare. On utilisera de préférence ces produits dans le cas de foyers bénins ou limités.

b) Les produits arsenicaux en pulvérisation nécessitent l'emploi d'eau, ce qui n'est pas toujours possible. Ces composés agissent sur l'insecte, par ingestion ; leur action est persistante s'ils adhèrent bien aux plantes, leur efficacité peut se prolonger 10 à 20 jours après le traitement, les larves éclosant dans ce laps de temps pourront donc ainsi être détruites.

On emploie les arsenicaux à la dose de 1,5 à 2,5 d'arsenic, et on compte 800 à 1000 litres de bouillie par hectare.

III. — La lutte contre le doryphore sera efficace dans la mesure où les agriculteurs seront solidaires les uns des autres, et tout foyer grave négligé par l'un d'entre eux oblige les voisins à augmenter le nombre d'interventions à faire sur leurs propres plantations.

LES ENCOURAGEMENTS A LA CULTURE DU LIN

En vue d'accroître les surfaces cultivées en lin dans notre pays, M. Delaunay, député de Caen, vient de déposer une proposition de loi ayant pour objet d'octroyer des avances de fonds aux producteurs dont la récolte n'a pu être vendue.

L'auteur de la proposition déclare que l'effort poursuivi depuis 1931, grâce au système des primes, est très méritoire, puisque la culture de lin tombée il y a quelques années à 5.000 hectares emblavés est remontée en 1938 à 40.000 hectares

Toutefois les industriels français sont encore tributaires de l'étranger pour 160.000 tonnes de lin brut.

M. Delaunay propose à la fois, pour alléger notre balance commerciale, et pour donner du travail à de nombreux ouvriers saisonniers, d'autoriser la Banque de France à consentir des avances, dans la limite de 150 millions de francs, aux producteurs de lin qui désireront waranter leur récolte de lin en terre. Ces avances auraient lieu sur la proposition d'un syndicat agricole, sous le contrôle de la Chambre de l'Agriculture du Département de l'intéressé et après aval d'une Caisse de Crédit Agricole agréée.

Le député de Caen pense ainsi donner un nouvel essor à la production du lin et permettre la création en France d'un véritable marché du lin, actuellement inexistant.

« L'Association Générale des Producteurs de lin », qui a publié la note ci-dessus, informe d'autre part, les liniculteurs que quelques achatats de lin sont déjà effectués. En Seine-Inférieure des lins de belle qualité en paille, verts, non battus, se sont vendus à des prix dépassant légèrement 2 fr. le kilo.

Dans notre région, vers le 10 ou 12 juin, de belles linières se sont vendues à des prix oscillant entre 10.000 et 12.000 fr. l'hectare. lins à rouir sur terre, frais de récolte et de rouissage supportés par le cultivateur.

Par ailleurs, ajoute l'A. G. P. B., la récolte s'annonce un peu partout de qualité assez irrégulière. Il y a de beaux, de moyens et aussi de médiocres lins, et ceci explique que les acheteurs se fassent une active concurrence sur les lots de belle qualité.

Les avis recueillis font ressortir une augmentation des surfaces en France, en Belgique et aux Pays-Bas, et une grosse réduction en Russie.

A noter que les industriels font une active campagne contre les lins à fleurs blanches. Il reste d'ailleurs à s'assurer s'ils peuvent distinguer à l'achat les filasses et s'ils avantageront au point de vue prix les filasses provenant de lins à fleurs bleues.

CALENDRIER DES EXPOSITIONS

30 décembre-2 janvier — Ougrée (Belgique). — Exposition d'aviculture franco-belge organisée par la Société « Petits Elevages et Coins de Terre d'Ougrée », sous le haut patronage de S.M. le roi Léopold III, S.M. la reine Elisabeth, du Gouvernement belge, de S. Exc. le ministre de France et de la Fédération Nationale des Société d'Aviculture de Belgique.

Mars-Avril 1939 — Argenteuil. — Exposition nationale d'aviculture, avec section internationale de races naines. Un très beau programme est à l'étude ; que les amateurs se réjouissent et prennent date.

DES CONCOURS DE VERGERS SONT ORGANISÉS DANS LA SOMME

Le Ministère de l'Agriculture a mis à la disposition de l'Union des Syndicats de Défense contre les Ennemis des cultures de la Somme un crédit de 5.000 francs pour l'organisation d'un concours de bonne tenue des jardins fruitiers et des vergers.

Ce concours aura lieu cette année dans l'arrondissement d'Abbeville, puis les années suivantes, successivement dans les autres arrondissements.

Peuvent prendre part à ce concours, les propriétaires et fermiers ayant à présenter au jury des plantations de poiriers, de pommiers à couteau, de pruniers, pêchers, groseillers, etc., soit en plein vent, soit en espalier.

Le concours comprend trois catégories de participants :

1° Cultivateurs présentant au moins 50 arbres fruitiers ou arbustes en âge de production ;

2° Professionnels présentant au minimum 100 arbres ou arbustes ;

3° Amateurs pouvant présenter un minimum de 30 arbres ou arbustes.

Le Jury chargé d'apprécier le mérite des concurrents aura à tenir compte de la fumure et des soins d'entretien donnés aux arbres fruitiers, du choix des variétés, de la taille, de la mise à fruits, ainsi que des divers traitements effectués en vue de la lutte contre les parasites animaux et végétaux

Des prix dont certains pourront être donnés en nature — attribution d'un pulvérisateur par exemple — seront mis à la disposition du jury pour récompenser les concurrents les plus méritants, à raison de 5 dans chacun des catégories indiquées ci-dessus.

Les candidats à ce concours doivent se faire inscrire dès que possible au siège de l'Union des Syndicats de Défense, 9, Boulevard Maignan Larivière à Amiens.

Le Jury opérera entre le 15 et le 20 Juillet.

LE CANARD KHAKI-CAMPBELL

La ponte du Khaki-Campbell est considérable, une cané donne facilement 200 œufs par an et on a constaté dans les concours de ponte des records allant jusqu'à 357 œufs en 365 jours. La ponte est encore importante la seconde et la troisième année. Les œufs sont blancs et pèsent de 55 à 70 grammes.

La qualité de la chair du Khaki-Campbell est parfaite, le caneton peut atteindre à dix semaines 1 kg. 500 à 1 kg. 800 de poids vif ; c'est donc par excellence une race à deux fins.

De nombreux lecteurs nous ayant demandé des renseignements sur cet intéressant palmipède nous en publions la monographie.

Apparence générale. — Canard de livrée uniforme, massif pour son poids, à l'allure vive, à silhouettes horizontale comme le Rouen.

Le Canard. — Tête et cou : Tête fine et ovale. Crâne étroit. Bec : large, proportionné à la tête. Mandibules supérieures dans le prolongement du sommet du crâne. Couleur vert, plus il est foncé mieux cela vaut.

Œil : vif, foncé. Cou : moyen. Corps : robuste et en masse rectangulaire. Poitrine bien développée. Ventre : assez ramassé. Dos : large. Queue : bien fournie avec des plumes relevées en faucilles. Membres : Tarses et pattes forts, orange foncé.

Plumage : Tête, cou, extrémité du dos et barre de l'aile couleur bronze. La teinte brune doit être préférée au bronze, à reflets verts.Le reste du corps d'une nuance kaki chaude bien uniforme. Poids : 4 livres à 4 livres 1/2, parfois plus.

La cane. — Mêmes caractères, à part les différences sexuelles et les suivantes Bec : noir verdâtre. Tarses et pattes : couleur se rapprochant autant que possible de la livrée générale. Plumage : couleur khaki d'un bout à l'autre, couleur du fond aussi uniforme que possible. Dos et couverture des ailes liserées d'une nuances khaki plus claire. A l'endroit où, dans les autres races, se trouve le miroir, les plumes d'une nuance plus pâle sont admises.

Poids : 2 kilos environ.

ALIMENTATION DES CANES PONDEUSES

Les canes de bonne race et de haute lignée ont besoin d'une certaine quantité d'éléments qui serviront à la composition des œufs innombrables qu'elles doivent fournir. L'alimentation sera donc rationnelle et bien comprise.

Le repas de grain peut se composer d'une partie de maïs, une de froment et deux d'avoine.

Le repas de son se composera de pâtée humide faite avec une des formules suivantes :

FORMULE N° I

Rebulet	2	parties
Farine de trèfle	1	»
Son de froment	1	»
Farine de poisson	1	»
Tourteau de cocotier	1	»

FORMULE N° II

Farine de pois	1	»
Farine de maïs	1	»
Tourteau d'arachide	1	»
Farine de trèfle	2	»
Son de froment	2	»
Farine d'avoine	2	»
Farine de viande	2	»

FORMULE N° III

Son de froment	4	»
Rebulet		»
Gluten de maïs	3	»
Farine de poisson	2	»

Les farines de trèfle et de luzerne peuvent être avantageusement remplacées par de la verdure hachée : orties, avoine en herbe, etyc., etc...

Une grand nombre de sous-produits industriels : drèches de brasserie et de manioc, déchets d'amidonnerie, d'abattoirs, etc., conviennent très bien à l'alimentation économique du canard, mais ils doivent être employés dans certaines proportions et en mélange avec d'autres produits.

Comme nous l'avons indiqué dans notre dernière chronique, la pâtée pour palmipèdes doit toujours être humide.

Paul DUBUS.

LE PROBLÈME DES CARBURANTS

Du Bulletin d'information de la C.G.B. : Allons-nous continuer à importer bon an, mal an pour plus de 3 milliards de produits pétroliers, alors que notre balance commerciale continue à pencher douloureusement vers un déficit croissant ?

La question est complexe, nous le savons.

Nous savons aussi, que l'on ne peut, du jour au lendemain, se passer des 7 millions de tonnes de carburants que nous avons importés l'an dernier, pour les remplacer en totalité, par des produits nationaux, mais si nous ne voulons pas de mesure absolue dont la réalisation se révèle d'ailleurs impossible, il semble que l'on peut, tout au moins chercher à diminuer cette importation qui nous ruine.

L'un des moyens et le plus facile consiste à mêler un peu d'alcool à l'essence destinée aux moteurs. En faisant ainsi, nous réaliserons une amélioration technique indéniable et nous rendrons service à notre économie nationale.

En bref, il faut produire plus d'alcool. Or l'alcool de betteraves qui jusqu'à maintenant est celui qui est le meilleur marché à obtenir est sévèrement contingenté.

Il est donc désirable que l'on produise plus d'alcool, par conséquent il faut augmenter le contingent prévu par la Loi du 31 Mars 1933 ; de cette façon, seront satisfaits les vœux unanimes des betteraviers et aussi de ceux qui, jusqu'à ce jour n'en ont pas planté, seraient heureux de s'adonner à cette culture.

GRÈVE DES PRODUCTEURS DE PETITS POIS EN BRETAGNE

La grève des producteurs de pois du Finistère et du Morbihan a été révélée le Samedi 4 Juin par le Bureau du Syndicat de défense des intérêts paysans du Finistère, à la suite d'un conflit entre usiniers et producteurs au sujet du prix de 100 fr les 100 kilos que voulaient imposer les premiers.

Les producteurs réclamaient 200 francs, vu le faible rendement de la récolte qui varie de 20 à 50 % d'une récolte normale.

La marge d'écart étant trop grande, aucune discussion eut lieu, la grève a été déclarée.

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ
Le vrai Magazine des Familles Paraît le Mercredi
20 pages — 50 cent.

JARDINAGE PRATIQUE

Les travaux du mois de Juillet

Jardin potager. — Continuez les semis pour l'automne et l'hiver. Semez : chicorées frisées d'hiver, épinards, haricots (les derniers à manger en grains frais), laitues, navets, persil, pois, radis, romaines, scaroles. Repiquez des choux de toutes sortes et les autres légumes à point. Multipliez par éclats les vieux pieds de pissenlit. Continuez à pincer aubergines, concombres, courges, melons et tomates. Placez sous les melons des fragments de tuile ; tuteurez et palissez aubergines et tomates. Liez les salades, tuteurez les asperges, carottes, oignons et poireaux porte-graine, et recueillez les graines d'épinards et d'oseille. Ayez toujours l'arrosoir à la main, binez et sarclez souvent. Récoltez : ail, artichauts, aubergines, carottes, cerfeuil, chicorée, choux, concombres, échalottes, fèves, haricots verts, laitues, melons, navets, oignons jaunes ou rouges (petits), poireaux, pois, pommes de terre hâtives, radis, romaines, tomates hâtives.

Jardin fruitier. — Continuez les pincements, puis taillez en vert. Enlevez des pêchers et des abricotiers les feuilles qui masquent les fruits. Tenez le sol meuble et propre ; détruisez les insectes, et, en particulier, les papillons de nuit. Récoltez : abricots, cassis, fraises à gros fruits remontants et des quatre saisons, framboises, groseilles à grappes et groseilles à maquereau, pêches Amaden, poire doyenné du juillet, pommes Astrakan rouge et transparents de Croncels, prunes Monsieur jaune.

Jardin d'agrément. — Arrosez copieusement. Binez, désherbez. Tondez les pelouses ; taillez les haies. Tuteurez les dahlias, œillets, pentstemons, etc. Supprimez les fleurs passées. Remplacez dans les corbeilles les plantes ayant épuisé leur floraison. Récoltez, étiquetez et conservez les graines. Marcottez clématites, glycines, œillets. Bouturez les alyssées, arabettes, aubriettes, saxifrages. Commencent à bouturer les branches bien aoûtées de géraniums, héliotropes, pélargoniums. Ebourgeonnez les chrysanthèmes. Divisez les plantes vivaces (centaurées, phlox, thlaspi, etc.), et repiquez les éclats en pépinière. Enlevez les gourmands des rosiers. Combattez les pucerons des dahlias, rosiers, etc. Semez encore quelques plantes annuelles à floraison rapide : capucines, pourpier à grandes fleurs, réséda soucis. Semez aussi les cinéraires, œillets de poète, pensées, pentstemons. Plantez les bulbes de lis blanc ; achevez d'arracher les bulbes à floraison printanière. Cueillez un très grand nombre de fleurs.

Conseils aux Aviculteurs

L'Oie de Romagne

Cette race n'est pas très répandue en France ; elle est pourtant intéressante et recommandable en raison de sa ponte, de beaucoup supérieure à celle de l'oie commune.

L'oie de Romagne a le port majestueux, la démarche fière, lente et cadencée. Le cri est long et sonore. Le plumage est blanc immaculé, la moindre tache est une tare indiquant la dégénérescence. Tête fine, bec très haut et court, rouge un peu orange à la base, puis rose, et se terminant par un onglet ivoire.

Cou allongé environ 1/3 plus long que celui de l'oie commune. Yeux bleus, paupières jaunes pâle.

Les mâles sont parfois huppés, la huppe se trouvant en arrière sur la nuque ; on rencontre cette particularité plus rarement chez la femelle.

Poitrine large et profonde, ventre très développé. Le fanon sous la poitrine est simple comme la quille d'un bateau. Pattes forte, rosées, ongles blancs.

Queue relevée et presque couverte par les plumes des ailes, qui ne les dépassent pas.

Vue de dessus l'oie de Romagne a le corps large, la poitrine plus rétrécie au milieu, va en s'élargissant de nouveau aux cuisses. Sa conformation générale la fait ressembler à un petit cygne, dont elle a tout à fait l'allure sur l'eau.

L'oie de Romagne est une grande pondeuse. Tandis que l'oie commune pond de 25 à 30 œufs, elle arrive à une moyenne de 80 à 100 œufs annuellement. Sa ponte commence en octobre jusqu'à mai ou juin avec 15 à 20 jours d'intervalle en janvier. Ses qualités sont : rusticité, facilité d'élevage et d'engraissement, finesse de chair, santé, vigueur, poids

Les plumes dépassent en finesse, blancheur et abondance celles de ses congénères et il en est de même de son duvet.

Son poids varie chez l'adulte engraissé entre 8 et 9 kgs. La chair est tendre et de bonne qualité.

Paul DUBUS.

Echos et Informations

DES MODIFICATIONS A LA LOI SUR L'OFFICE DU BLÉ

Le Sénateur Henry Bourdeaux a déposé une proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions du décret de codification concernant l'Office National du blé.

LE PRIX DE VENTE DES ALCOOLS POUR LA DENATURATION

Le prix de vente des alcools livrés à la dénaturation ont été augmentés de 12,5 % par décret du 31 Mai 1938 (J. O. du 9 juin 1938).

AGRICULTURE — COMMERCE — INDUSTRIE

MARCHÉ DE PARIS

PARIS, 2. — **Viandes.** — Bœufs : quartier derrière, 9.75 ; devant, 3.75 ; aloyau, 17.50 ; cuisses, 11.25 ; train entier, 11.75 — Veaux : 1re qualité, 11.15 ; 2e qualité, 8.45 ; 3e qualité, 6.70 ; au cuisseau, 11.90. — Moutons : 1re qualité, 13.50 ; 2e qualité, 11.70 ; 3e qualité, 9.95 ; gigots, 19.50 ; carrés parés, 23.50 ; épaule, 11.50. — Porcs (entier ou demi) : 1re qualité, 13.40 ; filets, 17.00 ; jambons, 15.90 ; lards, 7.50.

Beurres. — Kilo des Laiteries Coopératives Industrielles : Normandie, 19.75 ; Charente, Poitou, Touraine, 21.55 ; malaxés Normandie, 19.50 ; malaxés Bretagne,